Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Québec

Ensemble, engagés pour TA réussite

Épreuves obligatoires du MÉQ pour les élèves de la 2e année du 2e cycle (4e année)

Aux parents des élèves de 4e année

Dans le cadre des modifications apportées au régime pédagogique, des **épreuves ministérielles obligatoires** seront administrées à tous les élèves de 4e année en français lecture et écriture.

Ces épreuves compteront pour 20 % dans le calcul du résultat final de la compétence. Un élève absent à une épreuve obligatoire sans motif valable recevra la note de 0. Les seuls motifs pouvant justifier une absence sont :

- une maladie sérieuse ou un accident de l'élève confirmé par une attestation médicale;
- le décès d'un proche parent;
- la convocation d'un tribunal;
- la participation à un événement d'envergure, préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

Inutile de vous rappeler l'importance de la présence de votre enfant lors de ces épreuves obligatoires qui seront administrées aux dates suivantes :

- Épreuve de français lecture : **4 et 5 juin 2025**
- Épreuve de français écriture : **9, 10 et 11 juin 2025**

Il est à noter que ces dates sont prescrites et que seul le ministre de l'Éducation peut autoriser une modification à l'horaire prévu.

Je vous invite à communiquer avec la direction de votre école pour toute absence ou informations supplémentaires.

Je vous prie d'accepter mes salutations les meilleures.

Martine Rondeau

Martine Rondeau
Directrice des services éducatifs
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy